

consommateur sont protégés par le plafonnement des prix. Des primes sur le transport sont payées au besoin et le Gouvernement amoncelle des réserves de bois de chauffage dans les régions où la situation est critique.

A la fin de 1944, les primes générales sont discontinuées et les producteurs peuvent hausser leurs prix de \$1 la corde. Toutefois, des primes sont versées au cours de 1945, à la discrétion des autorités, aux marchands des régions où de telles mesures sont jugées nécessaires pour assurer l'approvisionnement et maintenir le plafond des prix du consommateur. Les réserves accumulées par le Gouvernement sont écoulées durant l'année.

Bois à pulpe.—A la fin de 1941, les opérations relatives au bois à pulpe du Canada sont placées sous la régie du bois, devant la perspective de graves pénuries causées par l'insuffisance de la main-d'œuvre forestière et la demande accrue de bois à pulpe canadien de la part des Etats-Unis. Des comités consultatifs sont établis dans chacune des principales régions de bois à pulpe à l'est des Montagnes Rocheuses. Les prix domestiques du bois à pulpe sont établis, par région, après consultation avec les producteurs et les consommateurs canadiens. Les exportations aux pays en dehors de l'Empire exigent un permis et sont assignées par contingentement, avec l'entente que les moulins des Etats-Unis, qui comptent normalement sur le Canada comme principale source de bois à pulpe, recevront une part établie d'après la quantité disponible et la moyenne de leurs importations les sept années précédentes.

En raison des pénuries de 1943, les prix domestiques sont ajustés à la hausse et placés sur une base de consommateur. Cette mesure est prise en vue de porter les prix du bois à pulpe à des niveaux comparables à ceux des autres produits primaires de la forêt. En 1944, les courtiers et les marchands, reconnus comme faisant partie intégrante du commerce et, partant, ayant droit à une certaine marge au-dessus du prix du producteur, sont autorisés à augmenter leur prix encore une fois.

La consommation de bois à pulpe dans les moulins domestiques est beaucoup plus forte durant la guerre qu'auparavant. A cause de la main-d'œuvre insuffisante, il faut puiser en grande quantité dans les stocks accumulés et l'activité continue de plusieurs moulins canadiens dépend maintenant du temps favorable et d'une main-d'œuvre forestière suffisante. En attendant que les stocks soient refaits, la régie des exportations de bois à pulpe, dans une certaine mesure, semble inévitable.

Difficultés d'exploitation.—A compter du début de 1942 jusqu'à la fin de la guerre en 1945, la demande de main-d'œuvre de la part des industries de guerre est très intense et, en outre, un grand nombre d'ouvriers forestiers s'enrôlent dans les forces armées. Par conséquent, la main-d'œuvre forestière au Canada est insuffisante et la perte de spécialistes expérimentés est particulièrement grave. Le rationnement des vivres et la difficulté d'obtenir le matériel nécessaire alourdissent le fardeau des exploitants. Malgré ces difficultés, la production de blocs de sciage, de bois à pulpe et d'autres produits forestiers se maintient à un niveau remarquablement élevé et, avec le retour des démobilisés, une production encore plus forte semble possible dès les premières années d'après-guerre.

Effets de la guerre de 1939-45 sur les forêts.—Comme la superficie boisée du Canada est grande relativement à la population, il est invraisemblable que la coupe intense durant la guerre ait gravement nui à la productivité de la forêt. Par contre, la nécessité d'obtenir le rendement le plus haut possible, par homme-jour, de la main-d'œuvre disponible tend à concentrer l'abattage dans les régions forestières